LOI AGEC ET REP: IMPACTS ET OPPORTUNITÉS POUR LA PALETTE BOIS



FUTUROPALETTES

Me Elisabeth GELOT 19 novembre 2021





Quand la loi accélère le développement de l'économie circulaire



Directive Déchets 2008

Obligation pour les détenteurs de respecter la hiérarchie des modes de traitement



Directive Emballages révisée en 2017



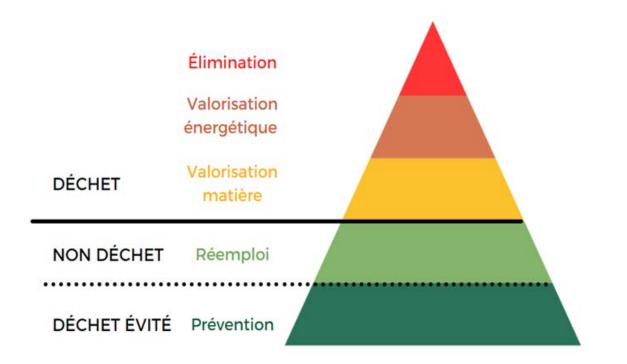
10 février

pour économie circulaire

Obligation de tri de 7 flux renforcée

Création de nouvelles filières REP

PMCB & Emballages Pro



17 août 2015 Obligation de tri de 5 flux

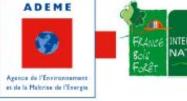
Nouveaux objectifs de recyclage pour les emballages en bois (25% en 2025 et 30% en 2030)





VALORISATION DES PALETTES BOIS EN FIN DE VIE: ETAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES D'EVOLUTION

Rapport final







Maîtrise d'ouvrage

FCBA, en partenariat avec SYPAL -Commission Palettes de la FNB

ADEME - France Bois Forêt - MAA









Amélioration de la collecte :

Secteur du Bâtiment : environ 2.6 Mu non collectés

Recommandations:

Améliorer le tri du bois sur les chantiers : il y a des contraintes techniques et économiques mais peut-être des perspectives de mise en oeuvre par la REP bâtiment

Développer les systèmes de collecte adaptés aux petits détenteurs (étudier l'incitation économique à l'apport volontaire en flux séparé).

Le nouveau schéma réglementaire qui pourrait améliorer significativement la collecte des palettes bois dans le secteur du Bâtiment

Créé par la loi AGEC et ses décrets d'application

2 - PENDANT LE CHANTIER

Obligation de Tri à la source & collecte séparée des déchets de bois

DEPUIS CET ETE

3 - APRÈS LE CHANTIER

> Point de Reprise gratuite par la REP

COURANT 2022



La REP PMCB - Comment ça marche?

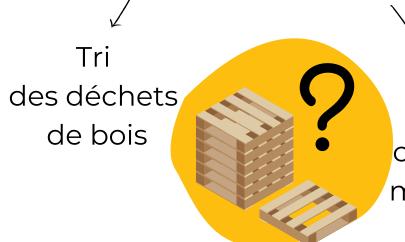
Eco-organisme



Fabricants de produits et matériaux de construction



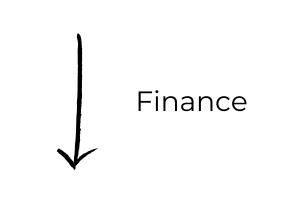
Les entreprises de travaux réalisent un tri / une collecte séparée des déchets sur le chantier



Tri des produits et matériaux de construction constitués majoritairement de bois



déposent les déchets









Points de reprise gratuite des déchets triés _issus des produits ou matériaux de construction

=> objectif : RECYCLAGE

=> modalités : maillage territorial dense en points de reprise (entre 10km et 20km)

Déchèteries, installation de gestion des déchets, etc.



La REP Emballages non ménagers

Emballages consommés ou utilisés par les professionnels

A compter du ler janvier 2025

Pas d'écocontribution pour les metteurs sur le marché de palettes reconditionnées



Objectifs de réemploi, de recyclage, de valorisation à fixer

